

1. BAUD Industries est une entreprise familiale et indépendante de décolletage et d'usinage depuis 1978 ; partenaire des plus grands comptes internationaux dans les secteurs de l'automobile, de la connectique, de la domotique et du luxe. Cette politique confirme l'engagement de BAUD Industries à respecter les droits de l'homme, à éviter de contribuer au financement de conflit et à respecter toutes les sanctions, résolutions et lois applicables de l'ONU.

2. BAUD Industries est un membre du Responsible Jewellery Council (RJC). Dans le cadre de cette certification, nous nous engageons à prouver, par le biais d'une vérification indépendante par une tierce partie, que nous:

- a. respectons les droits de l'homme conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à l'Organisation Internationale du Travail et des Droits Fondamentaux au Travail
- b. ne tolérons pas la corruption, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme;
- c. soutenons la transparence des paiements gouvernementaux et des forces de sécurité compatibles avec les droits dans l'industrie des industries extractives;
- d. n'apportons aucun soutien direct ou indirect aux groupes armés illégaux;
- e. permettons aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations concernant la chaîne d'approvisionnement.

3. Nous nous engageons également à utiliser notre influence pour prévenir les abus commis par d'autres.

Nous demandons un engagement formel de la part de nos fournisseurs au respect des exigences RJC concernant la chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons à traiter tous signalement et toutes plaintes concernant le non respect des exigences RJC et traiter au mieux les risques identifiés.

4. En ce qui concerne les abus graves liés à l'extraction, au transport ou au commerce de l'or

Nous ne tolérerons ni ne tirerons profit ni contribuerons, ni aiderons ou faciliterons les actes suivants :

- a. torture, traitements cruels, inhumains et dégradants;
- b. travail forcé ou obligatoire ;
- c. le travail des enfants;
- d. le non respect des droits de l'homme; les crimes de guerre, les violations du droit international humanitaire, et les crimes contre l'humanité ou les génocides.

Nous cesserons immédiatement de collaborer avec les fournisseurs ou toute personne en amont commettant de tel abus.

5. Concernant le soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques

Nous ne tolérerons aucun soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques, y compris, sans toutefois s'y limiter, à la recherche d'or, aux paiements, au fait d'aider ou d'équiper des groupes armés ou affiliés :

- a. Contrôlant les sites miniers, les itinéraires de transport, les points d'échange de l'or et les acteurs en amont de la chaîne d'approvisionnement; et
- b. taxant ou extorquant de l'argent ou de l'or sur les sites miniers, le long des voies de transport ou aux points de négoce de l'or, ou auprès d'intermédiaires, de sociétés d'exportation ou de négociants internationaux.

Nous cesserons immédiatement de collaborer avec les fournisseurs en amont si nous découvrons un risque raisonnable que ceux-ci s'approvisionnent auprès de toute partie fournissant un soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques.

**6. Concernant les forces de sécurité publiques ou privées**

Nous affirmons que le rôle des forces de sécurité publiques ou privées est d'assurer la sécurité des travailleurs, des installations, des équipements et des biens conformément à la loi, y compris aux lois garantissant les droits de l'homme. Nous ne fournirons aucun soutien direct ou indirect aux forces de sécurité publiques ou privées qui commettent les abus décrits au paragraphe 4 ou qui agissent illégalement au sens du paragraphe 6.

**7. Concernant la corruption et les déclarations frauduleuses sur l'origine de l'or**

Nous n'offrirons pas, ne promettrons pas, ne donnerons pas et ne réclamerons pas de pots-de-vin, et résisterons à la sollicitation de pots-de-vin, à dissimuler l'origine de l'or, ou à donner une image fautive des taxes de transport et d'exportation d'or.

**8. Concernant le blanchiment d'argent**

Nous soutiendrons et contribuerons aux efforts visant à éliminer le blanchiment d'argent lorsque nous identifions un risque résultant de, ou lié à, l'extraction, le commerce, la manutention, le transport ou l'exportation de l'or.

Nom : V. BESSON

Fonction : Directeur BIS

Signé / approuvé

Date d'effet : 14/02/2020

Nom : MM TORREQUADRA

Fonction : Resp. Assurance Qualité

Signé / approuvé

Date d'effet : 14/02/2020

